

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 065/ 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : BAT2007

**OBJET : Avenant n°1 en plus et moins-value
Marché de Travaux école élémentaire Jean Moulin
Lot n°1 de Démolition – Gros œuvre et Etanchéité**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°037/2020 du 17 juin 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché de travaux de l'école élémentaire Jean Moulin , lot n°1 de démolition, gros œuvre et étanchéité, conclu avec l'entreprise Eiffage Construction Isère Service, pour un montant initial de 135 050,74 € HT.

CONSIDERANT la nécessité de régulariser des travaux supplémentaires et des travaux supprimés à la demande du maître d'ouvrage.

Il en résulte une plus-value de 4 048 € HT et une moins-value de 25 928,97 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value et en moins-value avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION ISERE SERVICE – 60 rue des Berges – CS41534 – 38 025 Grenoble cédex 01, titulaire du marché.

Avec une plus-value de 4 048 € HT et une moins-value de 25 928,97 € HT, cela porte le montant du marché de 135 050,74 € HT à 113 169,77 € HT, soit une diminution de 16,20 %.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 25 septembre 2020
- publication le 25 septembre 2020
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 22 septembre 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_065
Date de la décision:	2020-09-22 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 en plus et moins-value - Marché de travaux école élémentaire Jean Moulin - Lot n°1 de démolition - Gros œuvre et étanchéité
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20200922-DEC_2020_065-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20200922-DEC_2020_065-CC-1-1_0.xml	text/xml	1006
nom de original:		
DEC_2020_065marchés.pdf	application/pdf	106730
nom de métier:		
10_AV-038-213803174-20200922-DEC_2020_065-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	106730

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 septembre 2020 à 09h41min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 septembre 2020 à 09h41min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 septembre 2020 à 09h41min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 septembre 2020 à 09h41min53s	Reçu par le MI le 2020-09-25